



9 communes, 1 territoire !

Un Groupe d'Action Locale
Un futur Parc naturel



Un territoire de projets en construction

Récemment, les **9 communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Gedinne, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin** se sont associées pour former un nouveau territoire de projets.

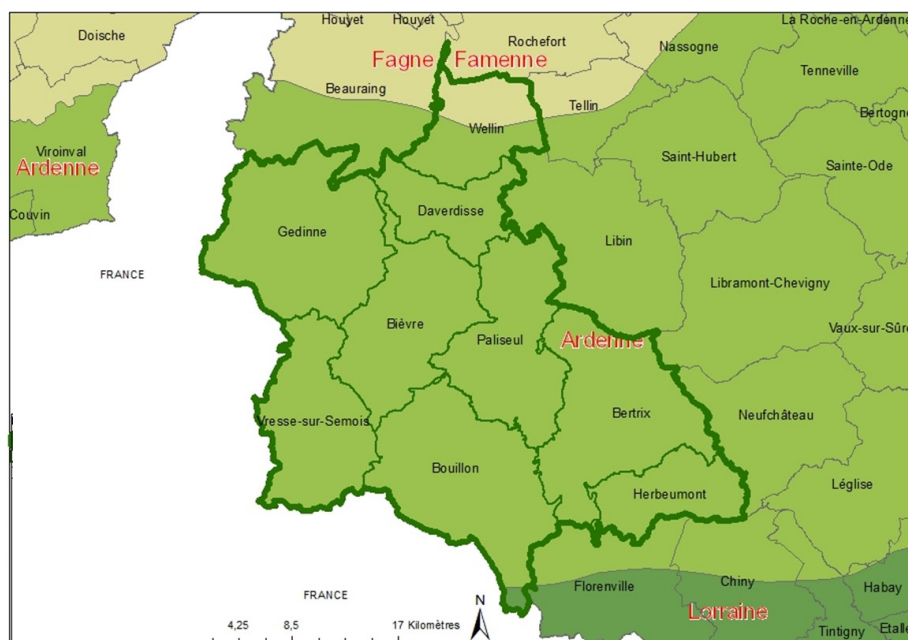
Leur objectif : dynamiser ce territoire trans-provincial en s'appuyant sur ses atouts et besoins communs.

Deux « outils » ont été créés pour ce faire :

Le Groupe d'Action Locale Ardenne méridionale chapeauté par une ASBL associant partenaires privés/publics et visant la mise en œuvre de projets à finalité socio-économique soutenus par l'Europe et la Wallonie ;

Le projet de Parc Naturel de l'Ardenne méridionale, porté par l'Association de projet regroupant les 9 communes. Leur volonté est de préserver et valoriser les qualités remarquables du territoire dans une perspective de développement socio-économique

Le territoire



- 9 Communes
- 2 provinces : Luxembourg et Namur
- 35.727 habitants
- 944,65 Km²
- 38 habitants au Km²
- 60% de forêts, 31% des surfaces agricoles
- 2 zones agro-géographiques : Ardenne et Famenne (pour le Nord de Wellin)
- 3 sous-bassins hydrographiques : Lesse, Semois et Meuse-Amont (Houille)



Un territoire de projets
en construction

Quelques repères historiques

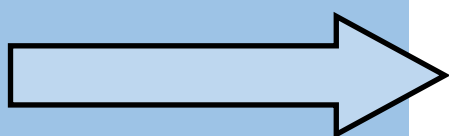
- Premières discussions entre Communes dans le cadre de la ZP Semois et Lesse
- Ouverture à Bièvre et Vresse-sur-Semois
- 2011 à 2013 : accord de principe de 8 communes pour créer un parc naturel
- Juin 2014 : création de l'Association de projet (AP) « Lesse et Semois »
- Février 2015 : dépôt de la candidature du Groupe d'Action Locale, intégrant Gedinne
- Janvier 2016 : création de l'ASBL « GAL »
- Octobre 2016 : décision de Gedinne de rejoindre l'AP (parc naturel)
- Novembre 2016 : nouveaux coordinateurs pour le GAL et l'AP
- Décembre 2016 : Validation des fiches-projets du GAL par Arrêtés ministériels
- Janvier 2017 : changement de nom du territoire et identité graphique
- Avril 2017 : engagement des chargés de mission du GAL, début des projets

Objectifs des communes associées

Construire un territoire de projets

En vue de le dynamiser sur base des atouts et besoins communs

En dépassant les frontières provinciales



Deux démarches parallèles : le GAL et le Parc

Un territoire



2 outils

**Association
de projet**

Publique

GAL Asbl

*Acteurs privés (majoritaires) et
publics*

Une double équipe

Thierry JAUMAIN,
coordinateur

Hélène PONCIN,
coordinatrice
+ 3 chargés de mission

Mission

Création du parc naturel

Mise en œuvre du Plan de
Développement
Stratégique

Projets

Projets à définir = contenu du
futur plan de gestion

Projets agricoles, sylvicoles,
touristiques, d'insertion socio-
professionnelle et de
communication



Un nouveau nom, une
seule ligne graphique

- Un nouveau nom, rassembleur, basé sur une identité partagée
- Volonté de mettre en avant le territoire plutôt que les structures

**Une identité visuelle unique pour le
territoire, déclinable pour chaque structure**



Une empreinte digitale...

- ... pour souligner la **présence humaine** sur le territoire, pour se différencier d'une réserve naturelle ;
- ... pour indiquer que l'Homme a de tout temps marqué le territoire de son empreinte (lien avec l'occupation du sol, les patrimoines, l'histoire...)
- ... pour montrer la direction que veut prendre l'Ardenne méridionale : une politique de développement volontariste, des projets, **pour et par ses habitants et ses acteurs** ;
- ... pour son **côté visuel, accrocheur, original**, différent des représentations habituelles de l'Ardenne ;
- ... parce qu'une empreinte est **unique**, spécifique, comme l'est le territoire ;

Des sillons...

qui mettent en évidence certaines spécificités du territoire :

en bleu : **les méandres des rivières** - importance de l'eau, des cours d'eau ;

en gris : **des feuilles de schiste et d'ardoise** - importance du sous-sol, de l'activité d'extraction (actuelle et passée), des roches et rochers, du patrimoine bâti ;

en déclinaisons de vert : **l'occupation du sol** - importance des **forêts**, résineuses (vert foncé) et feuillues (vert moyen), et de **l'agriculture d'élevage** (prairies – vert tendre) ;

qui peuvent aussi représenter :

des courbes de niveau illustrant la différence d'altitude au sein du territoire, en partant du fond des vallées au centre de l'empreinte jusqu'au plateau central agricole et forestier à l'extérieur de celle-ci en passant par les versants rocheux ;

des cernes de bois, en lien avec la présence de la forêt et de nombreuses activités de transforma-

Le GAL

Le **GAL Ardenne Méridionale** est une asbl constituée d'un partenariat entre les 9 communes de son territoire et les forces vives qui y sont actives. Il vise à mettre en œuvre différents projets de développement rural grâce à des démarches innovantes.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire, il tente d'insuffler une dynamique nouvelle dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'action sociale ou la communication.

Animation du territoire, mobilisation des acteurs et partenariats concrets sont les leitmotivs qui guident nos actions !

Créer des alliances nouvelles à l'intérieur et à l'extérieur du territoire pour le placer au centre des attentions !

3 grands objectifs spécifiques :

- Asseoir la capacité de développement endogène, la conscience, la visibilité et la force collective de ce territoire nouvellement constitué
- Renforcer la capacité des acteurs locaux à créer de la valeur ajoutée par une exploitation plus complète des ressources locales
- Etoffer l'offre et la fréquentation de services et projets d'insertion sur le territoire à destination de plusieurs publics cibles

5 secteurs d'action : Agriculture / Sylviculture / Tourisme / Action Sociale / Communication + projet de Coopération (à définir)

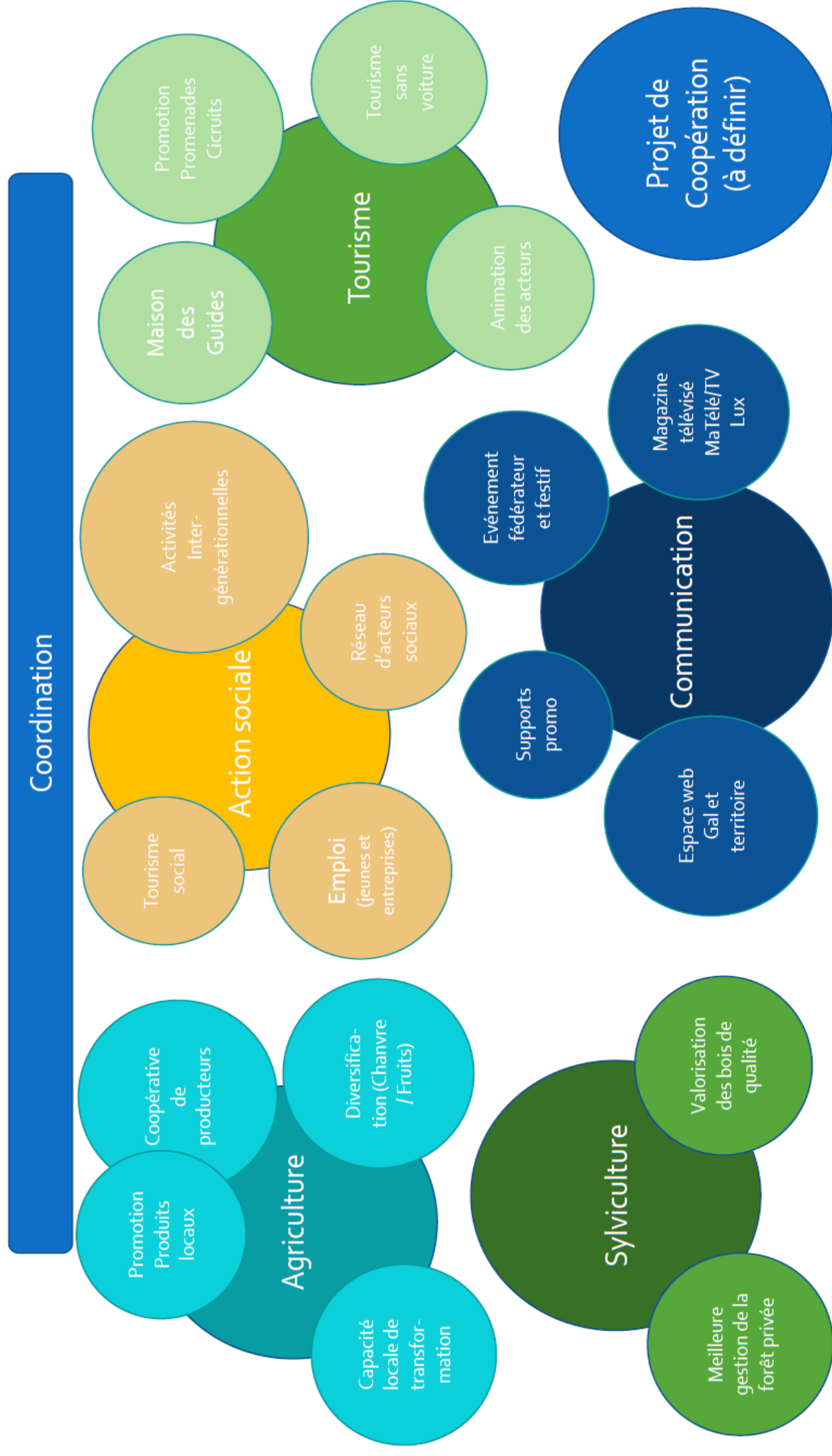
Programmation Leader jusque fin 2020– mi 2021

Budget de 1.800.000€

Financement : Europe - Région Wallonne (90%)

Communes associées (10%)

Les projets du GAL



Le GAL



Les projets en bref :

Agriculture

- Organiser les structures agricoles de notre territoire et renforcer leur autonomie
- Améliorer la distribution et promouvoir les produits locaux
- Développer une capacité locale de transformation
- Encourager la diversification

Sylviculture

- Valoriser les bois de qualité
- Participer à une meilleure gestion de la forêt privée

Tourisme

- Structurer l'offre de guidage du territoire
- Concevoir un tourisme à mobilité douce
- Valoriser les promenades, circuits et randonnées
- Animer et professionnaliser les acteurs touristiques

Action sociale

- Soutenir et mettre en réseau les acteurs sociaux
- Orienter les chercheurs d'emploi vers des filières professionnalisantes
- Développer une offre de tourisme social
- Créer des activités intergénérationnelles

Communication

- Créer un espace web et des supports de communication
- Développer une identité territoriale
- Concevoir un magazine télévisé
- Organiser des événements fédérateurs pour le territoire

Le projet de Parc naturel

Un parc naturel, c'est quoi ?

...un TERRITOIRE

... rural,

... d'un haut intérêt biologique et géographique,

... soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu,

... en harmonie avec les aspirations de la population

... et le développement économique et social du territoire concerné

Un parc naturel, ça sert à quoi?

Protection, gestion et
valorisation du
patrimoine naturel

Paysage et
aménagement du
territoire

Développement rural et
économique

Innovation et expérimentation

Partenariats et coopération

Accueil, éducation et information

Le projet de Parc naturel

Un parc naturel, c'est qui?

Pouvoir organisateur

Commission de
gestion (CG)

Equipe technique

= association de
projet

= ASBL
= équilibre entre PO
et membres locaux
*dont conservation de
la nature, initiatives
impactantes, secteurs
de l'économie, de
l'artisanat, du tourisme
et des loisirs*

Directeur
Equipe
administrative
Chargés de mission

Fonde le Parc
Naturel
Crée la
Commission de
gestion
Met à disposition
les moyens
administratifs et
financiers

Met en œuvre le
Plan de gestion
Suit la charte
paysagère
Remet des avis
Rédige les rapports
d'activité et
d'évaluation
Propose des
modifications du
plan de gestion

Mène les projets,
rédige les rapports
et les avis, organise
les activités...

Le projet de Parc naturel



La procédure de création du parc naturel et le calendrier

- Mise en place d'un Comité d'étude - 14 mars 2017
- Etablissement du rapport de création, comprenant le plan de gestion (CE) - mars à novembre 2017
- Adoption du projet de création (AP) - fin 2017
- Avis des Conseils communaux - fin 2017
- Evaluation des incidences sur l'environnement (AP)
- Phase de consultation (projet de création et EIE) :
 - Avis des conseils communaux
 - Enquête publique
 - Avis de commissions régionales
- Adaptation éventuelle des documents
- Reconnaissance du Parc par le Gouvernement wallon - avant fin 2018

Le plan de gestion =

- échéancier des mesures à prendre, dans un délai de dix ans, pour mettre en œuvre le rôle du Parc naturel

Objectifs - Projets - Actions

- description des moyens financiers, matériels et humains nécessaires
- modifications éventuelles des plans d'aménagement du territoire en vigueur



Coordonnées



Groupe d'Action Locale

Grand Place, 25 | 6850 Paliseul

061/46.03.44

Coordination

Hélène Poncin | helene.poncin@ardenne-meridionale.be
0474/773874

Chargé de mission « Agriculture-Sylviculture »

Sylvain Trigalet | sylvain.trigalet@ardenne-meridionale.be | 0474/531114

Chargée de mission « Insertion Socio-professionnelle »

Wendy Rykers | wendy.rykers@ardenne-meridionale.be
0476/780778

Chargée de mission « Tourisme » et « Communication »

Julie-Ambre Flauder | julie-ambre.flauder@ardenne-meridionale.be | 0474/531110



@galardennemeridionale



Association de projet (pour le futur Parc naturel)

Grand Place, 25 | 6850 Paliseul

061/46.03.44

Coordination

Thierry Jaumain | lesseetsemois@gmail.com
0479/103100



Ardenne Méridionale : vers un Parc naturel